



ENQUÊTE PRÉCARITÉ

2023-2024

Mot du bureau	p.04
Méthodologie	p.07
Interrogation	p.07
Caractéristiques des répondants	p.08
Représentativité des résultats	p.11
Introduction	p.12
Un parcours universitaire source d'anxiété	p.14
L'étudiant hospitalier : une formation rémunérée ?	p.16
Étudiant hospitalier : Quel statut ?	p.16
Les gardes, une ressources financière indispensable ?	p.17
Quel complément de revenus chez l'étudiant hospitalier ?	p.19
Et pour les étudiants boursiers ?	p.24
L'étudiant hospitalier : une formation au sein des territoires ?	p.26
Des déplacements dans la ville universitaire	p.26
Des déplacements dans les territoires	p.28
Une nécessité d'aides à l'hébergement	p.30
La prévention dans les territoires : le service sanitaire	p.31

L'étudiant hospitalier : une vie universitaire

p.35

Un coût de la vie en constante augmentation

p.36

Un statut entravant l'indépendance

p.38

Un accès difficile au logement

p.41

Une alimentation déséquilibrée

p.44

Santé et hygiène

p.47

Une vie étudiante épanouissante ?

p.51

Conclusion

p.56

L'ANEMF vous présente les résultats de son Enquête Précarité, à laquelle plus de 5000 étudiants en médecine ont répondu lors de sa diffusion du 17 février au 27 juin 2023.

La question des finances est une problématique majeure chez tous les étudiants. Chez les étudiants en médecine, les frais liés aux études sont particulièrement importants. Entre les référentiels de connaissances, les souscriptions à des organismes de préparation privés, quasi obligatoires dans la préparation d'un examen classant très compétitif, ou encore les frais de déplacements pour les stages dans les territoires, un investissement financier est demandé sur toute la durée des études.

Outre la problématique financière, les contraintes pesant sur les étudiants sont aussi organisationnelles. Les études de médecine, par leur agencement particulier et leurs multiples réformes, imposent un certain rythme de vie aux étudiants. D'une part, les étudiants ont une quantité importante de connaissances théoriques à assimiler. D'autre part, ils doivent acquérir les compétences nécessaires à leur exercice futur pendant leurs stages. Le rythme est donc très soutenu et ce cursus est particulièrement chronophage pour les futurs médecins, ne laissant que peu de place pour un job étudiant ou tout simplement pour leur épanouissement personnel.

S'ajoute à cela un cursus constamment modifié, avec de multiples réformes non abouties ou bâclées, nuisant à la santé mentale des étudiants.

Il est grand temps de prendre soin de nos futurs soignants et d'agir avant que les étudiants abandonnent en masse la médecine !

L'Enquête Précarité est la démonstration de cet état de fait, en complément des diverses enquêtes et rapports réalisés ces dernières années.

Comme il a été maintes fois répété, les étudiants ne doivent plus être ignorés !

LES ÉTUDES DE MÉDECINE

Les études de médecine sont divisées en trois cycles :

Le premier cycle, débutant par le Parcours Accès Santé Spécifique (PASS) ou la Licence Accès Santé (L.AS), est appelé **Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales**. Il comprend aussi la 2ème (DFGSM2) et la 3ème année (DFGSM3) d'études. Au cours de ce cycle, l'étudiant approfondit ses connaissances fondamentales, notamment en anatomie ou en physiologie. Il effectue aussi ses premiers stages à l'hôpital, normalement centrés sur l'apprentissage pratique de la sémiologie. C'est également durant le premier cycle que les étudiants en médecine effectuent leur service sanitaire.

Le deuxième cycle des études médicales est appelé **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales**. Il comprend les 4ème (DFASM1), 5ème (DFASM2) et 6ème (DFASM3) années d'études. Ce deuxième cycle est aussi appelé "externat", au cours duquel l'étudiant a le statut particulier **d'étudiant hospitalier**. Il effectue des **stages** durant tout le cycle, représentant 5 demi-journées par semaine sur trente-six mois et rémunérés à hauteur de **273,14 € brut mensuels** en DFASM1, **336,17 € brut mensuels** en DFASM2 et **409,70 € brut mensuels** en DFASM3. Les stages peuvent se dérouler à mi-temps (cinq demi-journées de stage par semaine) ou à temps plein (alternance de périodes

de stage, de dix demi-journées par semaine et de périodes de cours), conformément à l'organisation définie par les universités. Il participe aussi au service de gardes, et prépare en même temps **l'Examen National**, actuellement en pleine réforme. À partir de cette année, les étudiants seront classés dans 13 classements différents selon trois piliers : les connaissances, les compétences et le parcours. À l'issue de ces épreuves, ils choisiront un poste d'interne, c'est-à-dire une spécialité et une subdivision de formation.

Le troisième cycle, ou “internat”, est organisé en trois phases (socle, approfondissement et consolidation), afin de former l'étudiant à la pratique médicale.

Cette enquête a été diffusée parmi les étudiants de premier et deuxième cycle.

INTERROGATIONS

Le sondage a été diffusé parmi les étudiants par le biais des réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Instagram) ainsi qu'à travers les canaux de communication classiques des associations et élus locaux (mails notamment).

Ce questionnaire a été construit sur la base de l'Enquête Précarité de 2019, elle même inspirée de *l'enquête sur les conditions de vie des étudiants 2016*¹, réalisée par l'Observatoire National de la Vie Étudiante (OVE). L'ensemble des questions a été relu par Julie RAVILLARD, juriste du Service des affaires régaliennes et des collectivités territoriales de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), que nous remercions sincèrement pour son aide.

L'Enquête Précarité a été diffusée à l'ensemble des associations adhérentes et sur les réseaux sociaux de l'ANEMF du 17 janvier au 27 juin 2023, soit cinq mois de diffusion.

L'analyse des réponses et la création des graphiques associés ont été réalisées grâce à Excel©, au langage R (Rstudio©) et à Flourish Studio.

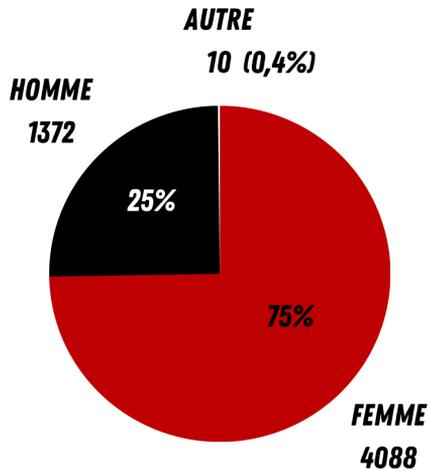
Pour les questions demandant une réponse sur une échelle de 0 à 5 :
0 = pas du tout et 5 = totalement.

Pour les questions demandant une réponse sur une échelle de 1 à 10 :
1 = pas du tout et 10 = totalement.

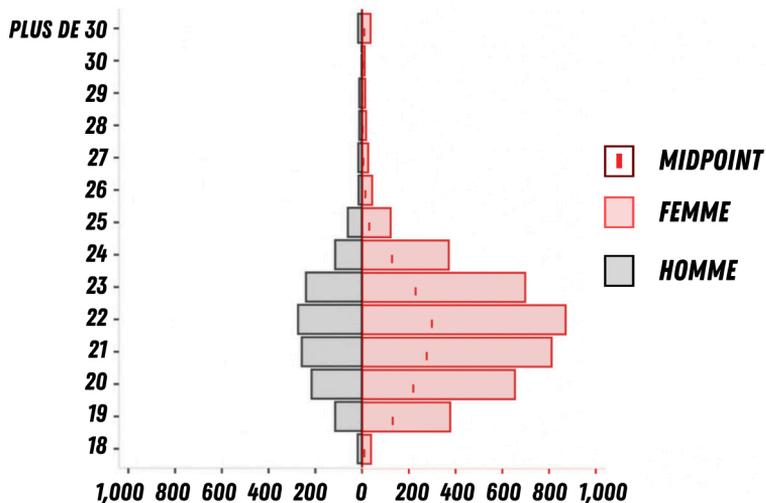
Vous trouverez ci-dessous le nombre de réponses par genre, année d'étude, tranche d'âge et bénéficiaire de bourse sur critères sociaux du CROUS.

CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS

Êtes-vous ?

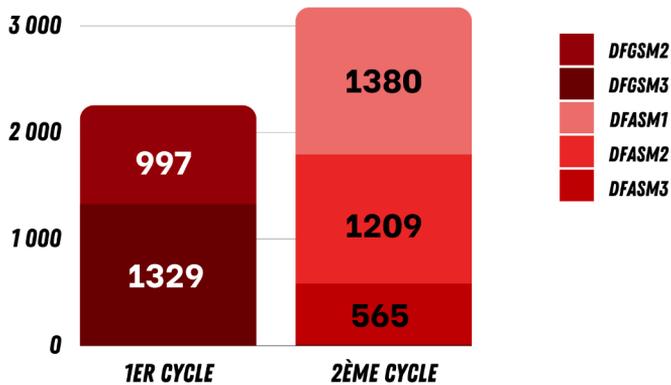


Quel âge avez vous ?

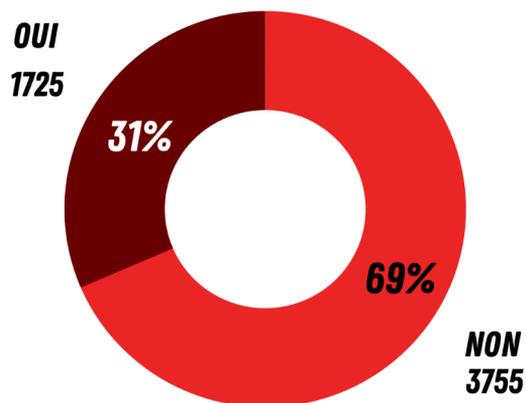


CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS

Quelle est votre année d'études ?



Êtes-vous boursier ?



CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS

Variable	Choix possibles	Nombre de réponses
Total		5480
Genre	Femme	4088
	Homme	1372
	Autres	20
Année d'études	DFGSM2	997
	DFGSM3	1329
	DFASM1	1380
	DFASM2	1209
	DFASM3	565
Âge	18 ans	57
	19 ans	495
	20 ans	875
	21 ans	1073
	22 ans	1148
	23 ans	941
	24 ans	487
	25 ans	184
	26 ans	58
	27 ans	42
	28 ans	29
	29 ans	25
	30 ans	13
> 30 ans	53	
Bourse sur critères sociaux	Oui	1725
	Non	3755

REPRÉSENTATIVITÉ DES RÉSULTATS

Parmi les 45 313 étudiants en médecine de la 2^{ème} à la 6^{ème} année, nous avons obtenu 5 480 réponses. Ainsi, 12,1% des étudiants ont répondu au questionnaire. Cette enquête est, avec l'enquête précarité 2019, la plus grosse enquête touchant les étudiants en médecine de France.

Nous nous sommes basés sur les numeros apertus des années correspondantes.

Biais éventuels

Nous avons identifié deux biais potentiels dans la représentativité des résultats, malgré le nombre important de réponses obtenues :

- Biais de réponse au sondage :
 - L'accès à internet, pour les réseaux sociaux et les mails, était nécessaire pour y répondre.
 - Le titre de l'enquête a pu pousser certains étudiants rencontrant des difficultés à répondre plus rapidement, se sentant plus concernés.
- Biais de longueur du sondage : étant donné la longueur du questionnaire, les questions les plus tardives ont pu être prises moins au sérieux. Néanmoins, il n'y a aucune donnée manquante puisque répondre à la totalité du questionnaire était nécessaire à sa soumission. Cela a pu néanmoins réduire le taux de réponses, par abandon du sondage en cours de route.

L'enseignement supérieur à l'université est usuellement perçu comme une période d'émancipation : c'est le début de la vie en dehors du foyer familial et le gain progressif d'indépendance. Cependant, la vie étudiante occasionne des dépenses importantes. Ces dernières, liées à la vie quotidienne, aux charges fixes et dépenses mensuelles, telles que le logement, les transports, l'alimentation ou les produits d'hygiène, augmentent depuis plusieurs années. À côté de ces dépenses quotidiennes s'ajoute le coût de la formation, qui ne se limite pas à l'inscription à l'université.

Les études de médecine sont rythmées par deux examens classants : l'un inaugure le premier cycle et l'autre clôture le second cycle. Achat des référentiels de connaissances, inscriptions très fréquentes à des organismes de préparations privés afin de tenter de compenser les lacunes dans la formation des différentes facultés, frais engendrés par les stages sur les territoires, ou encore d'autres dépenses liées à la formation en alternance à l'hôpital de l'étudiant hospitalier... Tous ces frais s'inscrivent dans le cadre de longues études, où l'étudiant est pendant trois années à mi-temps entre l'hôpital et la faculté dans le cadre de sa formation de deuxième cycle. Ce contexte global limite fortement, voire empêche le salariat étudiant, si ce n'est au détriment de la formation. Ce parcours de formation exigeant est vecteur de risques psycho-sociaux importants, ne laissant que peu de temps libre à l'étudiant.

Les conditions d'études et leur impact sur la vie personnelle de chaque étudiant ont été un sujet d'intérêt récurrent ces dernières années. Face au constat d'une urgence réelle observée par les organisations représentatives et remontée par les étudiants, de multiples travaux ont été réalisés.

Voici quelques dates pour comprendre les faits marquants de ces dernières années :

En février 2019, dans le cadre de la Grande Cause Précarité, **l'ANEMF publie l'Enquête Précarité et l'État des lieux : étudiants hospitaliers**. Cette enquête révélait déjà un constat alarmant : 1 étudiant en médecine sur 4 avait déjà pensé arrêter ses études pour raisons financières.

En Juin 2019, le **Ségur de la santé** avait permis une revalorisation du salaire des externes passant de 1,29€ brut/h à 2,76€ brut/h. Néanmoins, comme le montre cette nouvelle enquête, **cette revalorisation n'est pas suffisante**.

Depuis 2020, les **conséquences** de la **crise du COVID-19** ou encore de la **situation géopolitique internationale** sont directement vécues par les étudiants en médecine, à l'hôpital comme à la faculté. Tant sur le plan psychologique à travers les conditions de travail dégradées, qu'économique suite à l'inflation, la crise sanitaire a laissé et continue de laisser des traces chez les étudiants en médecine.

Fin Octobre 2021, **l'enquête Santé Mentale Jeunes Médecins**, réalisée par l'ANEMF, l'ISNAR-IMG et l'ISNI montrait que **75%** des étudiants et internes en médecine présentent des symptômes anxieux, **39%** d'entre-eux présentent des symptômes dépressifs et **19%** ont des idées suicidaires.

L'ensemble de ces événements converge vers une **conclusion intolérable** : les études de médecine dans leur état actuel sont **vectrices de mal-être**, aussi bien dans la formation universitaire qu'hospitalière. Le **statut de l'étudiant hospitalier est à mi-chemin entre un statut d'étudiant stagiaire et de salarié de l'hôpital**. Les étudiants hospitaliers touchent une **rémunération dérisoire** pour une formation en alternance entre les bancs de l'université et les stages hospitaliers. À cela s'ajoute

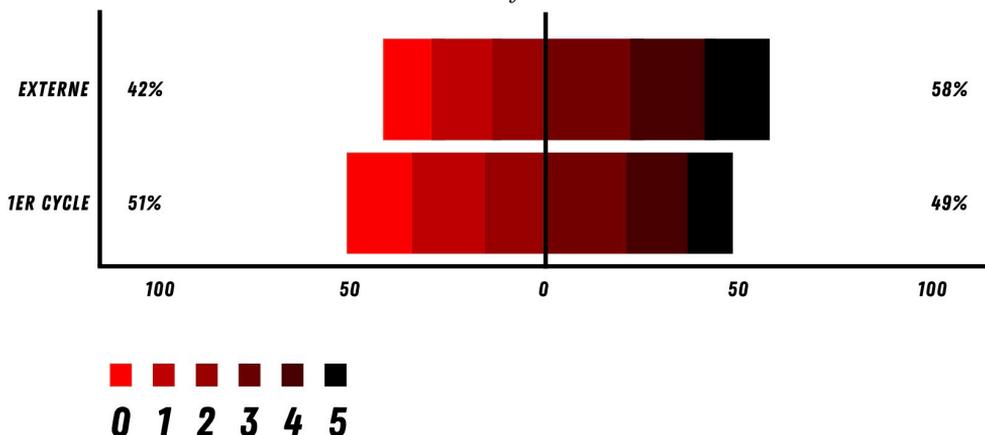
une augmentation du **coût de la vie** et des **études exigeantes**... Cette enquête est basée sur ces spécificités et ces problématiques.

Dans ce rapport, nous nous sommes intéressés principalement aux questions en lien avec la rémunération et les indemnités que peuvent percevoir les étudiants.

UN PARCOURS UNIVERSITAIRE SOURCE D'ANXIÉTÉ

Les enquêtes Santé Mentale avaient mis en avant un taux d'anxiété important (75%) ressenti par les étudiants en médecine et les internes.

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec la proposition suivante : « Ma situation financière me rend anxieux » ?



UN PARCOURS UNIVERSITAIRE SOURCE D'ANXIÉTÉ

L'anxiété financière ressentie par les étudiants est conséquente et augmente tout au long du cursus. Parmi les étudiants de 1er cycle des études médicales, **49%** se sentent anxieux vis-à-vis de leur situation financière. Chez les étudiants hospitaliers ce chiffre s'élève à **58%** alors que ceux-ci perçoivent une certaine rémunération liée à leurs stages.

En moyenne, **54% des étudiants rapportent que leur situation financière les rend anxieux**. Ce chiffre s'élevait déjà à 43,30% en 2019, ce qui révèle une augmentation de près de 10 points de pourcentage.

Parmi les principales raisons de cette anxiété révélées par l'enquête, nous retrouvons :

- ➔ Les frais de vie courante : alimentation, loyer, transport
- ➔ La situation financière souvent déjà précaire nécessitant un emploi étudiant et/ou une aide importante de la famille
- ➔ Les frais liés aux études, aux stages, au service sanitaire

L'impossibilité d'accéder à des ressources supplémentaires que ce soit par méconnaissance ou non-remplissage de critères et la difficulté d'exercer une activité rémunérée en parallèle de ses études participent aussi de façon importante à la situation de précarité décrite par les étudiants en médecine.

ÉTUDIANT HOSPITALIER : QUEL STATUT ?

L'étudiant en médecine obtient, à partir de sa quatrième année d'études, en DFASM1, le **statut d'étudiant hospitalier**. Il participe à l'activité hospitalière et ambulatoire et perçoit une **rémunération** versée par le centre hospitalier universitaire de rattachement. Ce dernier est lié par convention à l'unité de formation et de recherche médicale dans laquelle il est inscrit.

À ce titre, il a la qualité **d'agent public** et est notamment soumis au secret professionnel et à l'obligation de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance à l'occasion de l'exercice de son activité hospitalière, comme tout professionnel de santé.

L'étudiant effectue **36 mois de stage** durant son deuxième cycle, avec une présence de 5 demi-journées par semaine en moyenne sur 12 mois. Sa rémunération s'élève à un montant **mensuel brut de 273,14 €** en DFASM1 (3 277,64 € brut annuel), **339,17 €** en DFASM2 (4 034,02 € brut annuel) et de **409,70 €** en DFASM3 (4 916,46 € brut annuel)². À cette rémunération vient s'ajouter celle des gardes, indemnisées à hauteur de 55,29 €³ brut.

Le **financement de la rémunération des étudiants hospitaliers** est détaillé dans la circulaire du 23 décembre 2022 relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2022 des établissements de santé de la DGOS⁴. La rémunération des étudiants hospitaliers est financée via une **enveloppe MERRI** (Missions d'Enseignement, Recherche, Références et Innovations).

Les **stages** peuvent se dérouler à **mi-temps** (5 demi-journées de stage par semaine) ou à **temps plein** (10 demi-journées de stage par semaine en alternance avec des semaines de cours), conformément à l'organisation

ÉTUDIANT HOSPITALIER : QUEL STATUT ?

définie par les universités.

Ce statut est défini dans le **Code de la santé publique**⁵, et n'a pas été modifié depuis le décret du 24 juin 2014⁶. Ce décret a débuté le travail de **sécurisation du statut de l'étudiant hospitalier**, en cadrant la centralisation de la rémunération par le CHU, la rémunération des redoublants et triplants, la ré-affirmation des repos de sécurité, la création d'une indemnité de transport, l'obtention d'une place en Commission Médicale d'Établissement pour les étudiants, ou encore la création d'une Commission Stages et Gardes dans les UFR.

LES GARDES, UNE RESSOURCE FINANCIÈRE INDISPENSABLE ?

LA RÉGLEMENTATION DES GARDES

Les étudiants hospitaliers doivent effectuer au moins **25 gardes** au cours de leurs **36 mois de stage**. Ils reçoivent une **indemnité versée mensuellement**, d'un montant de **55,29 € brut** pour une garde de jour, de nuit, un dimanche ou jour⁷ férié. Ils sont **obligatoirement dispensés de participer aux gardes la veille d'un examen**.

Pour chaque nuit, **le service de garde commence** à la fin du service normal de l'après-midi et **au plus tôt à 18 h 30**, pour **s'achever** au début du service normal du lendemain matin et **au plus tard à 8 h 30**.

Pour chaque dimanche ou jour férié, le service de garde commence à 8 h 30 pour s'achever à 18h30, au début du service de garde de nuit.

Les étudiants bénéficient d'un **repos de sécurité d'une durée de onze heures** intervenant immédiatement **à l'issue de chaque garde de nuit** et entraînant une **interruption totale de toute activité hospitalière, ambulatoire et universitaire**.⁸

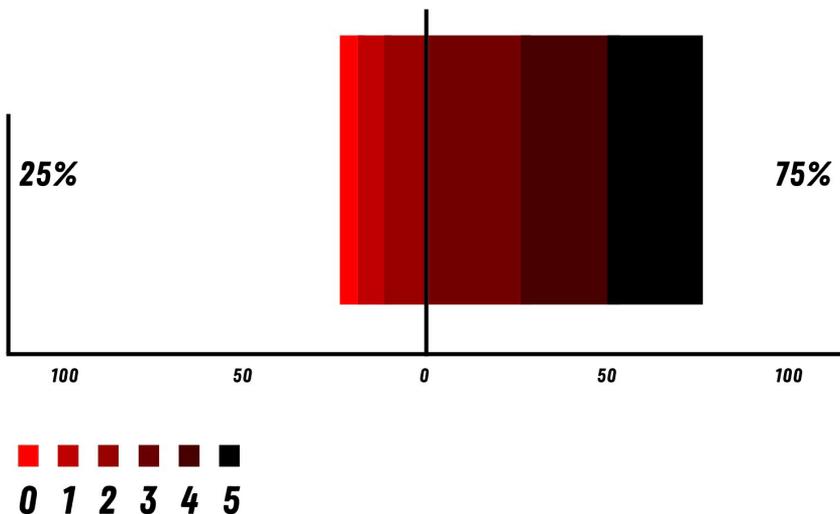
LES GARDES, UNE RESSOURCE FINANCIÈRE INDISPENSABLE ?

La rémunération des gardes pour les étudiants en médecine est intégrée dans le coût de référence sur la base de 25 gardes à effectuer en 3 ans. Cela signifie que le **CHU perçoit pour chaque étudiant qu'il accueille une enveloppe pour lui financer 25 gardes.**

Cela ne signifie pas que le CHU n'est pas dans l'obligation de payer les gardes des étudiants qui font plus de 25 gardes lors de leur DFASM, mais **qu'au delà de 25 gardes, le CHU rémunère les étudiants sur ses fonds propres.**

De plus, **les gardes effectuées dans les Centres Hospitaliers périphériques doivent également être rémunérées**, selon des conventions fixées entre le CHU de référence et le CH d'accueil.⁹

À quel point la rémunération de vos gardes est-elle importante pour votre budget mensuel ?



LES GARDES, UNE RESSOURCE FINANCIÈRE INDISPENSABLE ?

L'indemnité de garde vient compléter la rémunération des étudiants hospitaliers. En effet, **75% des étudiants considèrent l'indemnisation des gardes importante parmi leurs sources de revenus.**

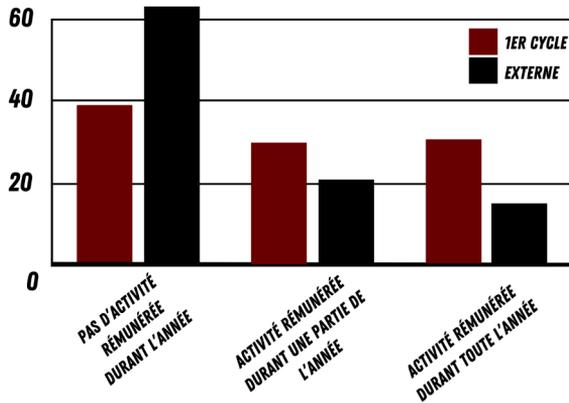
Depuis l'été 2022, le ministère de la santé et de la prévention a annoncé des mesures exceptionnelles revalorisant **50% des gardes** pour le personnel hospitalier. Ces mesures ont par la suite été étendues aux internes mais les étudiants hospitaliers en demeurent exclus ! **Il est inacceptable qu'une partie du personnel, pourtant indispensable au service de garde de nuit n'ait pas accès à cette revalorisation, de plus lorsqu'il s'agit d'un public précaire !**

L'ANEMF demande un alignement de ces mesures de revalorisation aux étudiants hospitaliers.

QUEL COMPLÉMENT DE REVENUS CHEZ L'ÉTUDIANT HOSPITALIER ?

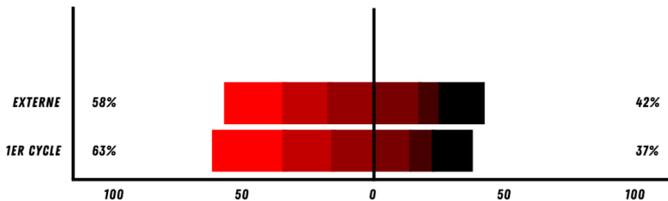
Le rythme d'alternance entre cours universitaires et stages hospitaliers n'est pas propice à l'obtention et au cumul d'une activité rémunérée en parallèle des études. Ceci peut être expliqué par les horaires de stage mais aussi par les plages de cours et de révisions qui s'étendent sur la journée entière. C'est pourquoi les étudiants en médecine, et plus précisément les étudiants hospitaliers, ne peuvent pas avoir un complément de revenus stable si ce n'est en sacrifiant un rythme de vie sain pour étudier.

QUEL COMPLÉMENT DE REVENUS CHEZ L'ÉTUDIANT HOSPITALIER ?

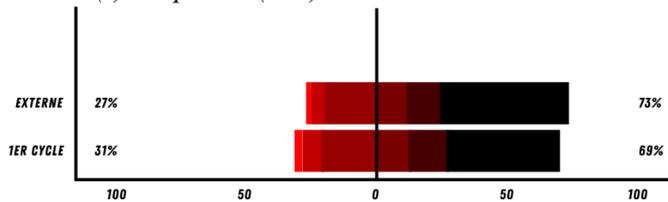


Concernant votre (vos) activité(s) rémunérée(s) **pendant l'année universitaire**, dans quelle mesure les propositions suivantes correspondent-elles à votre situation ?

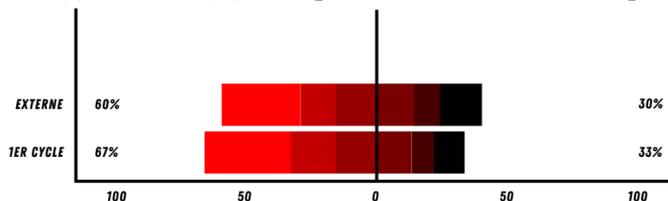
« Elle(s) m'est (me sont) indispensable(s) pour vivre »



« Elle(s) me permet(tent) d'améliorer mon niveau de vie »



« Elle(s) m'assure(nt) l'indépendance vis à vis de mes parents »



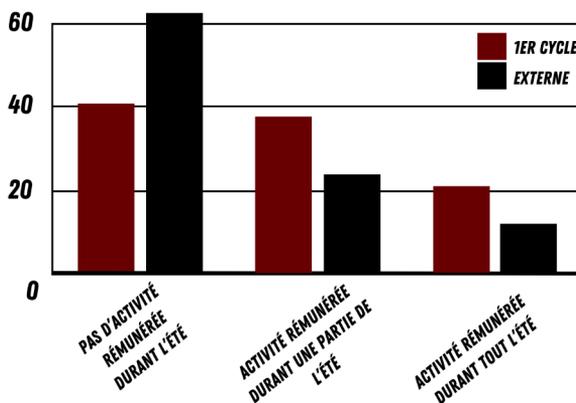
QUEL COMPLÉMENT DE REVENUS CHEZ L'ÉTUDIANT HOSPITALIER ?

Toutefois, les activités rémunérées **pendant l'année** hors stages et gardes concernent en moyenne **47%** des étudiants en médecine. Si on s'intéresse aux étudiants en 1er cycle des études de médecine, **61%** d'entre eux ont une activité rémunérée. En ce qui concerne les étudiants hospitaliers (2ème cycle des études médicales), ce chiffre est de **37%**.

Pour les étudiants hospitaliers (en DFASM), ces activités rémunérées sont :

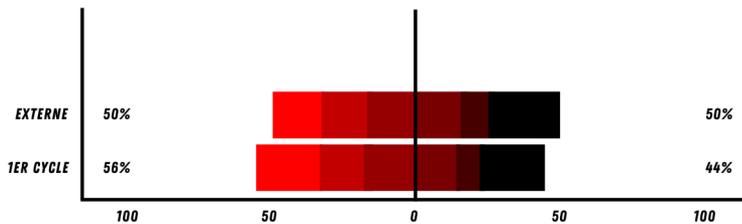
- ➔ Jugées indispensables pour **42%** d'entre eux.
- ➔ Elles améliorent considérablement le niveau de vie de **trois étudiants sur quatre**
- ➔ Malgré cette activité supplémentaire, **84 %** de ces étudiants sont toujours dépendants de leurs parents.

De plus, ces activités rémunérées impactent fortement le quotidien des étudiants : **63%** des étudiants ayant une activité rémunérée pendant l'année la considèrent comme une source de stress et **44%** considèrent qu'elle a un impact négatif sur leurs résultats d'études.

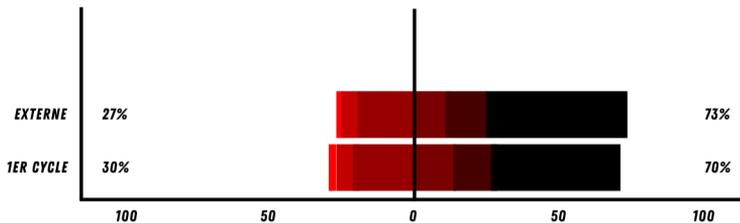


QUEL COMPLÉMENT DE REVENUS CHEZ L'ÉTUDIANT HOSPITALIER ?

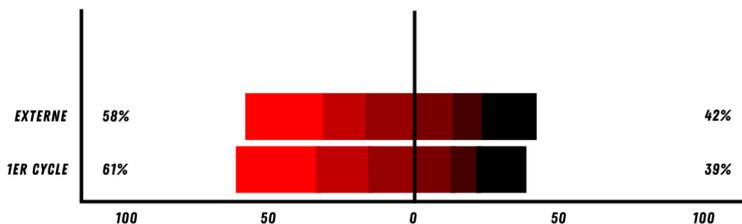
Concernant votre (vos) activité(s) rémunérée(s) **pendant la période estivale**, dans quelle mesure les propositions suivantes correspondent-elles à votre situation ?
 « Elle(s) m'est (me sont) indispensable(s) pour vivre »



« Elle(s) me permet(tent) d'améliorer mon niveau de vie »



« Elle(s) m'assure(nt) l'indépendance vis à vis de mes parents »



QUEL COMPLÉMENT DE REVENUS CHEZ L'ÉTUDIANT HOSPITALIER ?

Les activités rémunérées pendant l'été hors stages et gardes concernent **46 %** des étudiants en médecine. Si on s'intéresse aux étudiants en 1er cycle des études de médecine, **59%** d'entre eux ont une activité rémunérée. Quant aux étudiants hospitaliers, qui conservent leurs obligations de stage pendant l'été, ils sont **37%** à s'y investir.

Pour les étudiants hospitaliers (en DFASM), ces activités rémunérées sont :

- ➔ Jugées indispensables pour **50 %** d'entre eux, contre 19,6 % en 2019
- ➔ Elles améliorent considérablement le niveau de vie de près de **trois étudiants sur quatre**
- ➔ Malgré cette activité supplémentaire, **81 %** de ces étudiants sont toujours dépendants de leurs parents.

Pour les étudiants ayant une activité rémunérée l'été, **57%** d'entre eux la considèrent comme une source de stress et **32%** considèrent qu'elle a un impact négatif sur leurs résultats d'études.

Les activités rémunérées exercées pendant l'année et l'été concernent au total **60 %** des étudiants en 1er cycle et **37 %** des étudiants hospitaliers. Elles améliorent de façon considérable le niveau de vie de plus de **3 étudiants en DFASM sur 4 (73 %)** et sont indispensables pour **46 %** d'entre eux (28,12% en 2019).

À titre de comparaison, selon l'enquête de l'OVE¹⁰ sur les activités rémunérées des étudiants, **40,2%** des étudiants exercent une activité rémunérée pendant l'année et **48,1%** l'été. Autre point de nuance, contrairement aux autres étudiants de l'enseignement supérieur, les étudiants hospitaliers ont des stages obligatoires qui valident leur année en été. Ainsi, la période estivale n'est pas plus propice pour avoir une activité rémunérée leur permettant de subvenir à leurs besoins.

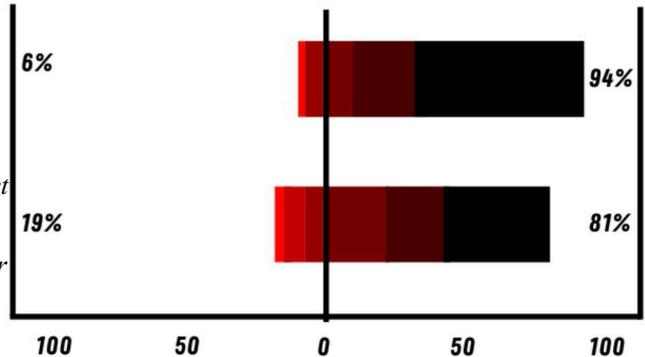
QUEL COMPLÉMENT DE REVENUS CHEZ L'ÉTUDIANT HOSPITALIER ?

Dans quelle mesure êtes vous d'accord avec la proposition suivante ?

■ ■ ■ ■ ■ ■
0 1 2 3 4 5

«Avoir des stages hospitaliers durant l'été est un facteur limitant pour l'exercice d'un emploi estival destiné à améliorer votre niveau de vie.»

«Le fait de ne pas avoir pu travailler cet été (ou de façon moins importante à cause de mes études) a eu un impact sur mon sentiment de précarité»



Comme on peut s'y attendre, **94%** des étudiants considèrent que le fait d'avoir des stages hospitaliers pendant l'été est un facteur limitant pour l'exercice d'un emploi estival destiné à améliorer le niveau de vie. Ainsi, le fait de ne pas pouvoir travailler ou pas assez travailler pendant la période d'été a un impact sur le sentiment de précarité sur **81%** des étudiants.

ET POUR LES ÉTUDIANTS BOURSIERS ?

Durant l'année universitaire, les bourses sur critères sociaux permettent aux étudiants d'avoir les ressources financières suffisantes pour vivre, notamment quand leur famille ne peut pas subvenir à tous leurs besoins. Cependant, les étudiants boursiers ne perçoivent pas ces bourses durant la période des vacances d'été alors que les stages hospitaliers ne s'arrêtent pas et limitent les possibilités d'une activité rémunérée complémentaire comme un job étudiant. Or, les différents frais

ET POUR LES ÉTUDIANTS BOURSIERS ?

de vie courante, à savoir le logement, la nourriture, les transports pour se rendre en stage persistent l'été et les étudiants boursiers, qui ne perçoivent plus leur bourse, doivent trouver un équilibre entre des dépenses similaires au reste de l'année et des revenus moindres.

Cela entraîne des difficultés chez 92% des étudiants boursiers. Parmi ces difficultés, nous notons que :

- ➔ 39% des étudiants boursiers ont des difficultés à payer leur loyer
- ➔ 29% des étudiants boursiers admettent vivre à découvert bancaire
- ➔ 18% des étudiants boursiers ont une hygiène de vie en baisse
- ➔ 18% des étudiants boursiers doivent renoncer aux soins

Toutes ces situations seraient améliorées par l'ouverture du droit au maintien des bourses durant la période estivale pour les étudiants hospitaliers.

L'étudiant hospitalier est en formation à l'hôpital. Il participe à l'activité hospitalière sur la moitié de son temps et touche donc une **rémunération**. Mais celle-ci est **dérisoire** et bien plus faible que la gratification de stage d'un **étudiant stagiaire**, d'un **montant minimal légal horaire de 4,05 €**, contre un **montant horaire de 2,21 €** net pour l'**étudiant hospitalier** en DFASM1.

L'étudiant hospitalier n'a pas beaucoup de temps libre pour exercer une activité rémunérée en plus de ses études, que ce soit pendant l'année ou pendant

ET POUR LES ÉTUDIANTS BOURSIERS ?

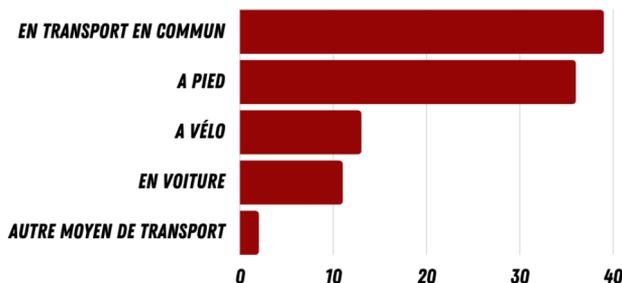
l'été, contrairement à beaucoup d'autres étudiants. **Il ne peut donc pas avoir un complément de revenu stable qui lui permettrait de vivre de façon saine ! L'alignement de cette rémunération sur celle des autres étudiants stagiaires de même niveau d'études** est donc essentielle pour limiter et réduire les inégalités et les risques psycho-sociaux chez les étudiants en médecine !

L'ÉTUDIANT HOSPITALIER : UNE FORMATION AU SEIN DES TERRITOIRES

DES DÉPLACEMENTS DANS LA VILLE UNIVERSITAIRE

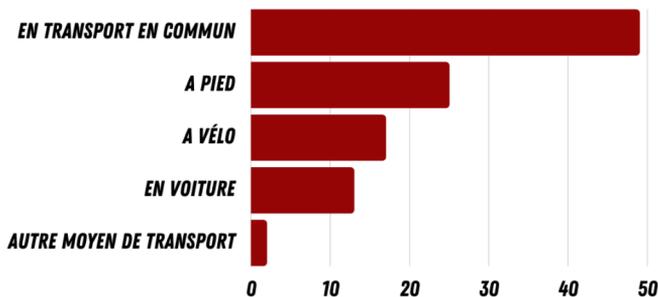
Dans de nombreuses villes universitaires, les CHU sont éloignés du centre ville et des campus universitaires. Ces deux lieux d'études doivent être accessibles aux étudiants qui s'y rendent quasiment tous les jours.

Quel moyen de transport utilisez-vous en majorité pour vous rendre à votre Faculté ? (en %)

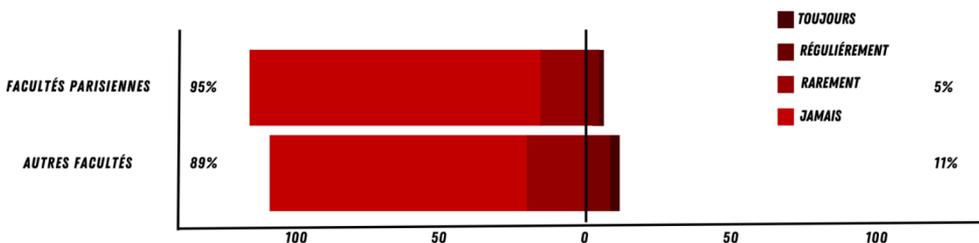


DES DÉPLACEMENTS DANS LA VILLE UNIVERSITAIRE

Quel moyen de transport utilisez-vous en majorité pour vous rendre au site principal de votre CHU ? (en %)



Avez-vous été obligé de frauder les transports en commun pour vous rendre en stage ou à votre lieu d'étude à cause de difficultés financières ?

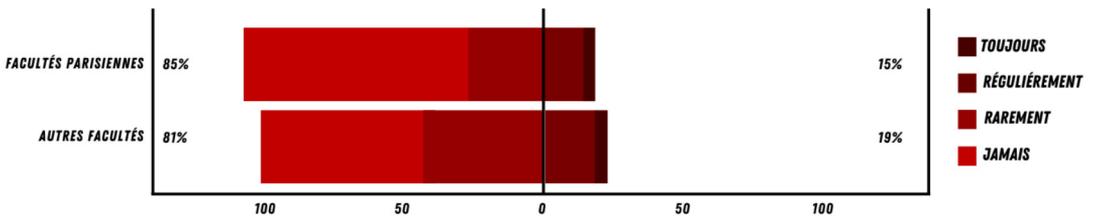


39% des étudiants utilisent les transports en commun pour se rendre à la faculté et **49%** empruntent pour se rendre au CHU. Pourtant **26% des étudiants ont déjà dû frauder les transports en commun pour des raisons financières.**

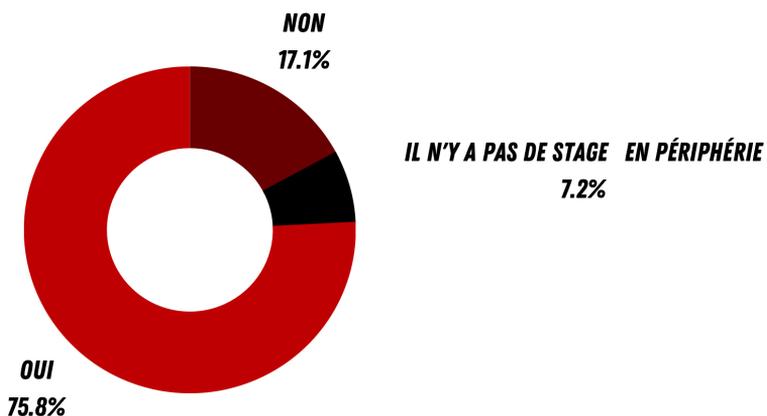
En tant qu'agent du service public, les étudiants hospitaliers sont éligibles au remboursement partiel de leur abonnement de transports en commun.¹¹ Il est absolument nécessaire de permettre à tous les étudiants en faisant la demande d'avoir accès à ce dispositif.

DES DÉPLACEMENTS DANS LES TERRITOIRES

Avez-vous déjà été mis en difficulté financière à cause des frais de transport engendrés par un stage ?



Est-ce que la distance constitue un frein pour effectuer/choisir un stage en périphérie ?



DES DÉPLACEMENTS DANS LES TERRITOIRES

L'ouverture et le développement des stages hors des CHU est capital. Cela permet d'accueillir le nombre croissant d'étudiants et de désengorger les CHU tout en offrant la possibilité aux étudiants de découvrir de nouveaux territoires et modes de fonctionnement. Ces derniers sont souvent très appréciés des étudiants même si **la distance constitue un frein pour 76% d'entre eux**.

Les stages en dehors du CHU ont souvent lieu dans des centres hospitaliers éloignés des villes universitaires, ce qui engendre de lourds **frais de transport et de logement** pour les étudiants et constitue leur inaccessibilité. Parfois, les étudiants hospitaliers sont contraints par leurs UFR de se rendre sur ces terrains de stages, ce qui peut pousser vers une **situation de grande précarité : 49% des étudiants ont déjà été mis en difficultés** à cause des frais de transports engendrés par un stage.

Il existe une **indemnité de transport mensuelle de 130€** pour les étudiants effectuant un stage à plus de quinze kilomètres de leur UFR de rattachement lorsqu'ils sont en stage à temps partiel et à plus de quinze kilomètres de leur UFR et de leur domicile lorsqu'ils sont en stage à temps plein. Cette aide est indispensable pour permettre aux étudiants hospitaliers de se déplacer en périphérie. Cependant, celle-ci n'est pas suffisante ni adaptée aux conditions réelles des étudiants. En effet, ces derniers doivent parfois faire des aller-retours entre l'UFR et le CH afin de remplir leurs obligations universitaires.

Pour cela, nous demandons que l'indemnité de transport soit basée sur la grille kilométrique de la fonction publique afin de s'adapter aux frais réels des étudiants effectuant des stages en périphérie.

UNE NÉCESSITÉ D'AIDE À L'HÉBERGEMENT

Lorsqu'un étudiant doit se rendre en stage à plus de quinze kilomètres de son UFR de rattachement, il est dans son droit de se faire indemniser à hauteur de 130€ par mois. Cependant, certains CH périphériques sont bien trop loin des villes universitaires. Par exemple le CHU de Tours compte parmi ses périphéries le CH de Dreux qui se situe à cent quatre-vingts kilomètres de Tours et le CH de Bourges qui se situe lui à cent soixante kilomètres. **L'indemnité de transport n'est pas suffisante pour payer un loyer entier**, surtout si le stage dure plus d'un mois.

Une indemnité forfaitaire d'hébergement d'un montant mensuel de **150 €** peut être demandée par les étudiants hospitaliers qui accomplissent un stage ambulatoire situé dans une zone sous-dense. Les étudiants effectuant des stages en CH périphérique ne peuvent donc pas en bénéficier.

L'ANEMF demande à ce que l'indemnité d'hébergement soit étendue aux stages hospitaliers de périphérie.

Cependant, quand celui-ci est disponible, les étudiants **préféreront un logement pour la durée du stage à cette indemnité de 150 €** ! C'est pour cette raison qu'il est nécessaire que les collectivités locales et les centres hospitaliers non-universitaires coopèrent pour mettre à disposition une solution de logement pour ces étudiants en santé. Ceci favorise la découverte de nouveaux territoires par les étudiants, et donc leur possible installation dans ces zones. À ce titre, l'ANEMF, l'ISNI et l'INSAR-IMG ont rédigé une charte sur les Hébergement Territoriaux des Etudiants en Santé, intégrée ensuite à la charte pour l'accueil des étudiants en santé dans tous les territoires.

UNE NÉCESSITÉ D'AIDE À L'HÉBERGEMENT

CHARTRE POUR L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ DANS TOUS LES TERRITOIRES

A l'occasion du salon HôpitalExpo de la Fédération Hospitalière de France qui se déroulait dans le cadre de la Paris Health Care Week, 18 représentants des collectivités locales, des étudiants en santé et des lieux de formation et d'accueil de stage se sont retrouvés pour signer "La charte pour l'accueil des étudiants en santé dans tous les territoires" le 22 mai 2019. Elle a pour objectif de formaliser les modalités d'accompagnement des parcours de formation à l'échelle territoriale, de tous les étudiants en santé ainsi que les engagements respectifs des parties prenantes. Cette charte présente plusieurs engagements passant par l'information et l'intégration des étudiants, la formation, l'implication des étudiants sur le territoire, l'hébergement et l'évaluation des terrains de stage.

LA PRÉVENTION DANS LES TERRITOIRES : LE SERVICE SANITAIRE DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ

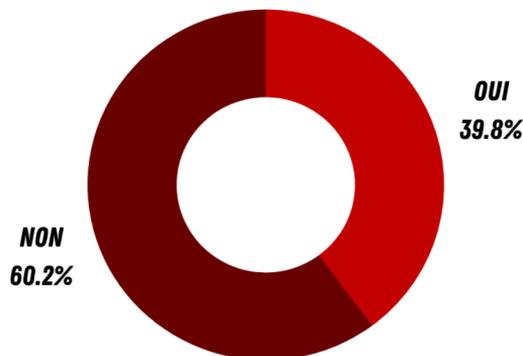
La création du **Service Sanitaire des Étudiants en Santé (SSES)** est une promesse de campagne du candidat Emmanuel Macron en 2017. L'objectif de ce projet étant d'intégrer la **prévention** tôt dans les cursus de santé tout en y contribuant sur **l'ensemble du territoire** et en favorisant **l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité** entre les différentes formations de santé.

Le SSES a une durée réglementaire de 6 semaines à temps plein et l'action doit durer au minimum 3 semaines, en priorité dans les zones d'éducation prioritaire et où l'amélioration de l'accès aux soins est

LA PRÉVENTION DANS LES TERRITOIRES : LE SERVICE SANITAIRE DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ

nécessaire. Cet objectif d'intégration des zones prioritaires entraîne un grand nombre de déplacements pour beaucoup d'étudiants. En effet, certaines facultés sont géographiquement très isolées, et couvrent donc un territoire très important. Nous pouvons citer en exemple la faculté de médecine de Brest, située à plus de 240 km de la faculté de médecine la plus proche, celle de Rennes. Il est dès lors impossible d'espérer couvrir l'intégralité d'un tel territoire sans des garanties sur le logement, le transport et l'alimentation des étudiants qui se rendront sur des territoires aussi éloignés.

Avez-vous dû avancer des frais dans le cadre du service sanitaire pour couvrir les déplacements ou le logement ?



LA PRÉVENTION DANS LES TERRITOIRES : LE SERVICE SANITAIRE DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ

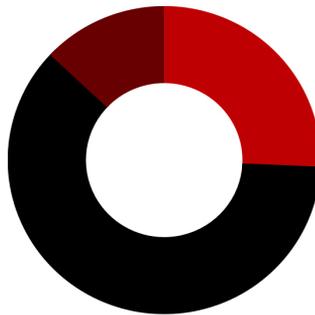
Si l'action du service sanitaire se situait à plus de 15 km de votre UFR, avez-vous perçu l'indemnité de transport ?

OUI, INDEMNITÉ FIXE DE TRANSPORT DE 130€

13%

OUI, INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE DE TRANSPORT

25.7%



NON

61.3%

Pour l'année universitaire 2022-2023 comme pour les années précédentes, le service sanitaire demeure précarisant : **40%** des étudiants ont dû avancer des frais de déplacement ! Parmi les étudiants qui ont effectué leurs service sanitaire à plus de quinze km de leur UFR, **61%** affirment ne pas avoir perçu d'indemnité de transport. Les étudiants auparavant indemnisés sur la base d'un forfait de 130€ doivent désormais être indemnisés **selon les coûts réels engendrés par les déplacements**.¹² Cette année, seulement **26%** des étudiants ont perçu cette indemnité kilométrique.

Les étudiants dépensent en moyenne 41€ pour leur service sanitaire. Il est indispensable que l'indemnité kilométrique soit mise en place dans l'ensemble des facultés et que les frais de transport soient avancés par les

LA PRÉVENTION DANS LES TERRITOIRES : LE SERVICE SANITAIRE DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ

UFR pour ne pas engendrer de trop grosses dépenses pour les étudiants.

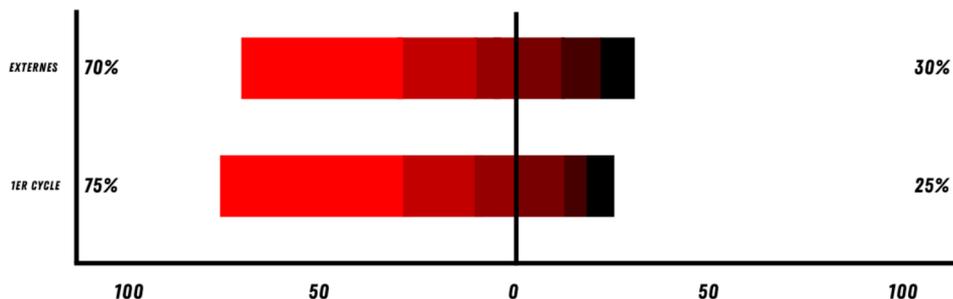
Il est impensable que les étudiants couvrent l'ensemble du territoire si des garanties sur la revalorisation de l'indemnité ne sont pas données ! Le service sanitaire doit revenir à un coût zéro pour les étudiants.

Dans un contexte de réforme du deuxième cycle et de 4^e année d'internat de médecine générale, les étudiants n'ont jamais été autant incités à effectuer des stages hors des CHU.

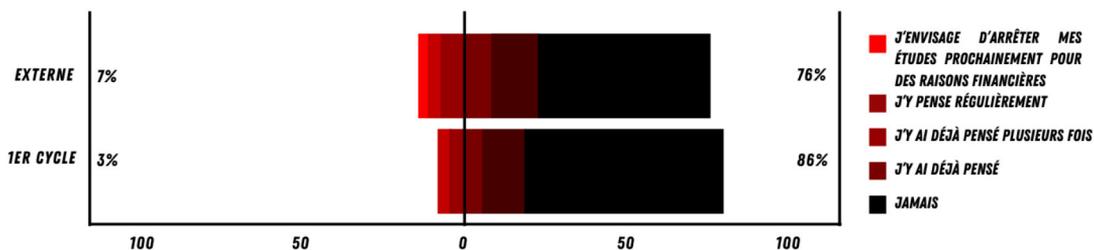
Que ce soit en CH périphériques ou bien en ambulatoire, les étudiants sont souvent demandeurs de découvrir d'autres modes d'exercice que le CHU. Cependant, ces stages sont encore inaccessibles pour un très grand nombre d'étudiants. Il est important de faciliter l'accessibilité et de développer ces stages en périphéries au travers de l'indemnité de transport et l'indemnité d'hébergement.

L'objectif premier de l'université est le partage et l'apprentissage de connaissances, et ce de façon égalitaire et accessible à tous. Cependant, les freins socio-économiques sont nombreux et les études occasionnent des dépenses élevées. La situation financière des étudiants a inévitablement un impact sur leur formation universitaire et hospitalière.

*Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec la proposition suivante ?
« Ma situation financière a un impact négatif sur mes études (rattrapages, redoublement, difficultés à assister aux cours). »*



Depuis que vous êtes étudiant, avez vous déjà pensé à arrêter vos études à cause de difficultés financières ?

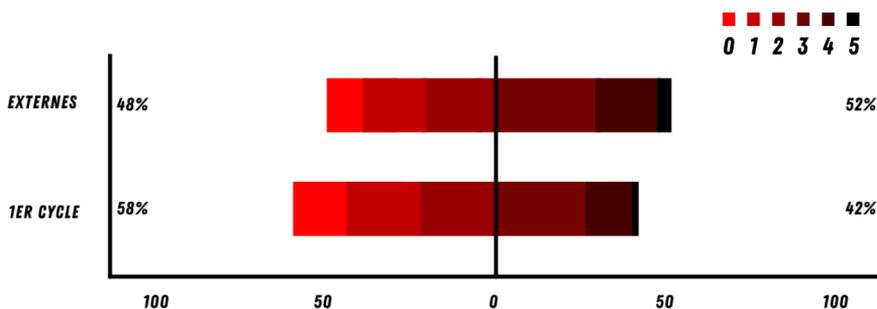


Les répercussions de la situation financière sur les études (rattrapages, redoublement, difficulté d'assister aux cours...) sont dénoncées par **30 %** des étudiants. **37%** des étudiants ont déjà pensé à arrêter leurs études à cause de difficultés financières. Ce pourcentage est majoré à **42%** chez les étudiants hospitaliers, soit **plus de 4 étudiants hospitaliers sur 10 !**

UN COÛT DE LA VIE EN CONSTANTE AUGMENTATION

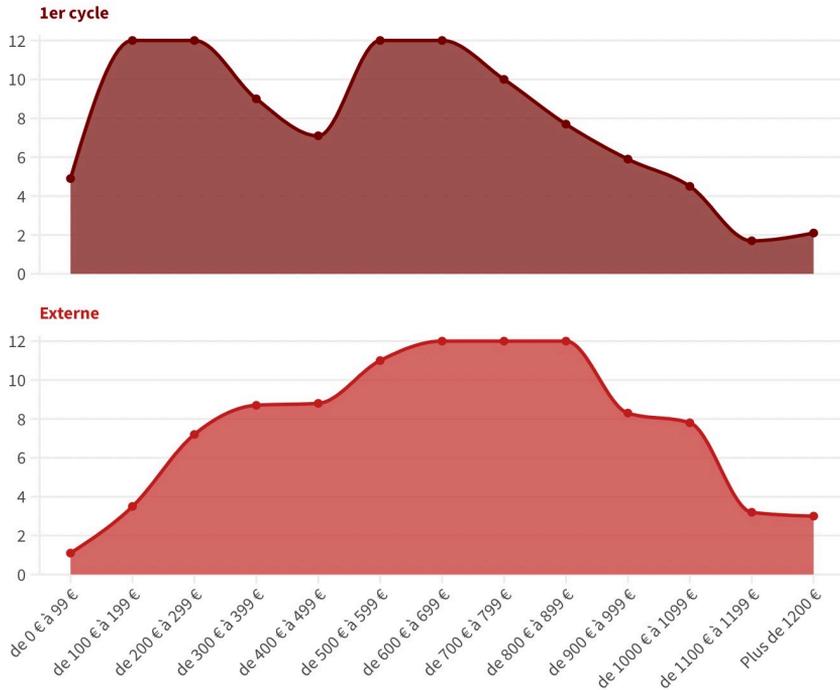
Le coût de la vie est en constante augmentation comme on peut le voir dans le coût de la rentrée publié par l'ANEMF à chaque rentrée universitaire. Pour la rentrée 2023, celui-ci s'élève à **plus de 4400€** pour les étudiants entrant dans le deuxième cycle des études médicales, soit une **élévation de 8,15%** par rapport à la rentrée 2022.

Dans quelle mesure diriez-vous que vous êtes confronté à des difficultés financières ?

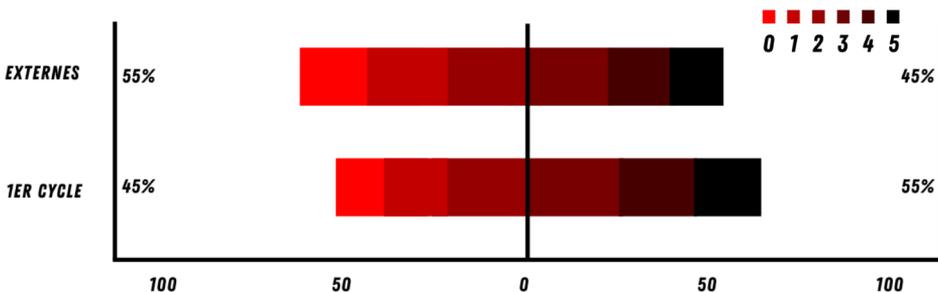


UN COÛT DE LA VIE EN CONSTANTE AUGMENTATION

Quel est le montant moyen de votre budget mensuel (correspond budget personnel permettant vos différentes dépenses de logement, restauration, etc.) ?



Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec la proposition suivante ? « J'ai assez d'argent pour couvrir mes besoins mensuels. »



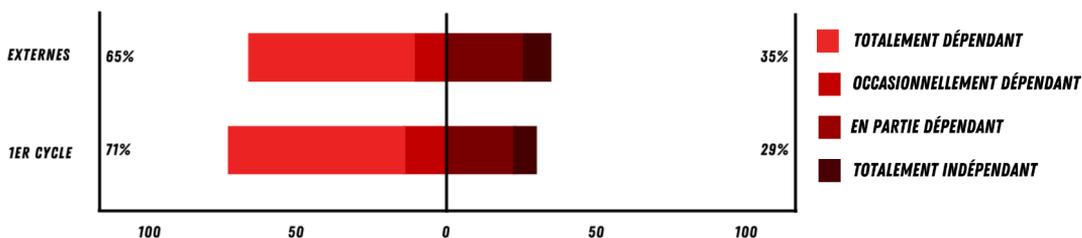
UN COÛT DE LA VIE EN CONSTANTE AUGMENTATION

Le budget des étudiants augmente au fur et à mesure qu'ils avancent dans leurs études. Ceci peut s'expliquer par l'âge des étudiants qui n'ont pas les mêmes besoins à 18 et à 23 ans et par l'arrivée progressive de la rémunération relative aux stages.

52% des étudiants hospitaliers considèrent être confrontés à des difficultés financières. Paradoxalement, ce chiffre est plus élevé pour les étudiants de deuxième cycle alors que ceux-ci sont plus avancés dans leurs études. On peut expliquer cette différence par une très nette augmentation des pôles de dépenses lors de l'externat. De la même manière, seulement **45%** des étudiants hospitaliers considèrent avoir assez d'argent pour couvrir leurs besoins mensuels.

UN STATUT ENTRAVANT L'INDÉPENDANCE

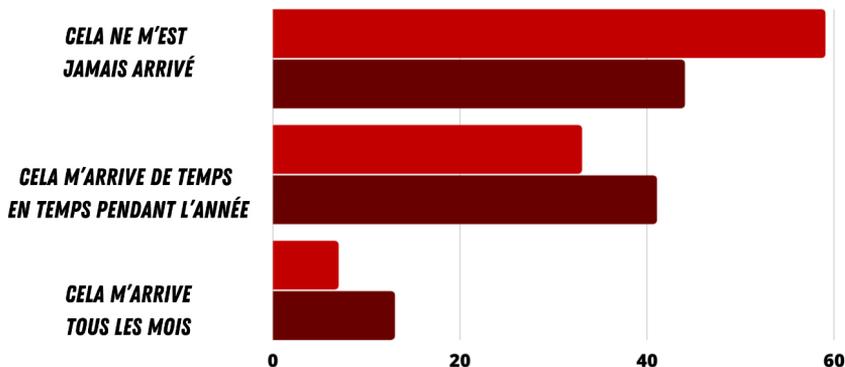
Par rapport à vos parents vous êtes....



UN STATUT ENTRAUVANT L'INDÉPENDANCE

1ER CYCLE
EXTERNE

Vous êtes-vous déjà retrouvé à découvert ?



Avez-vous déjà entendu parler des aides d'urgences du CROUS (ASAP/ASAA) ?



UN STATUT ENTRAUVANT L'INDÉPENDANCE

Les aides financières sont indispensables pour les étudiants en médecine, 55% sont totalement dépendants de leurs parents et 9,1% se déclarent totalement indépendants de leurs parents.

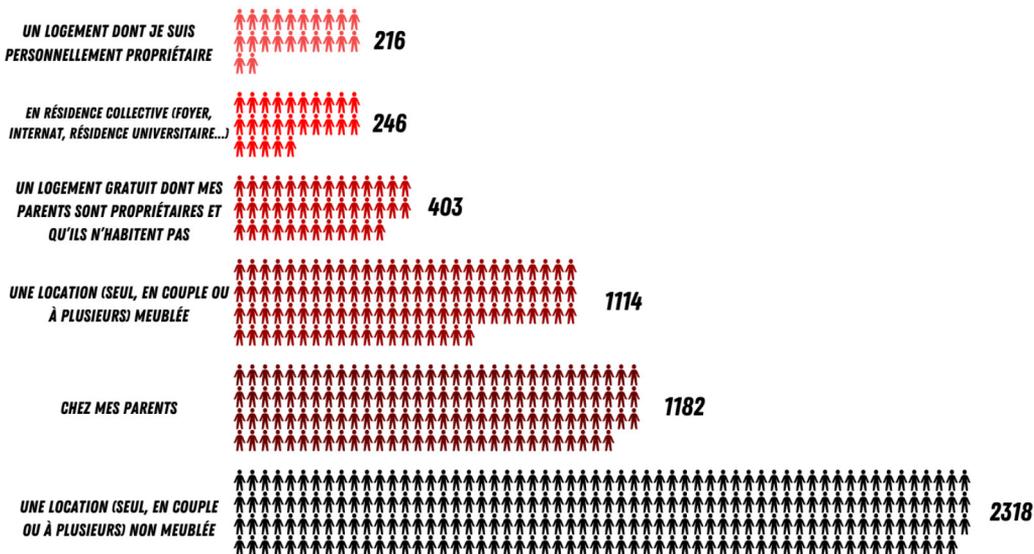
On constate peu d'évolution au cours de la formation, entre le 1er et le 2ème cycle, on passe de **58% à 53%** d'étudiants totalement dépendants de leurs parents et de **7,1% à 11%** d'étudiants totalement indépendants.

Presque **1 étudiant sur 2 s'est déjà retrouvé à découvert pendant l'année (48%)** et **1 étudiant sur 10 se retrouve à découvert tous les mois** (données non représentées). Cette précarité s'intensifie au fil des années, puisque 54% des étudiants hospitaliers se sont retrouvés à découvert cette année dont 13% tous les mois.

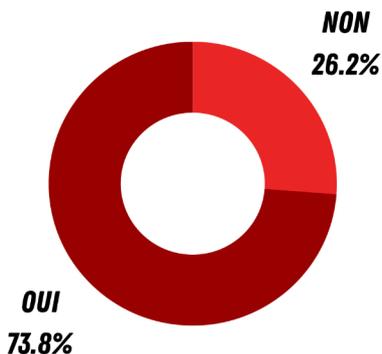
L'accessibilité aux aides financières du CROUS notamment, nécessite que les étudiants sachent que ces aides existent et qu'ils sachent comment en faire la demande. Seulement **27%** des étudiants ont déjà entendu parler des aides d'urgences du CROUS et seulement **15%** savent à quoi elles servent.

UN ACCÈS DIFFICILE AU LOGEMENT

Concernant votre logement, celui-ci est ...

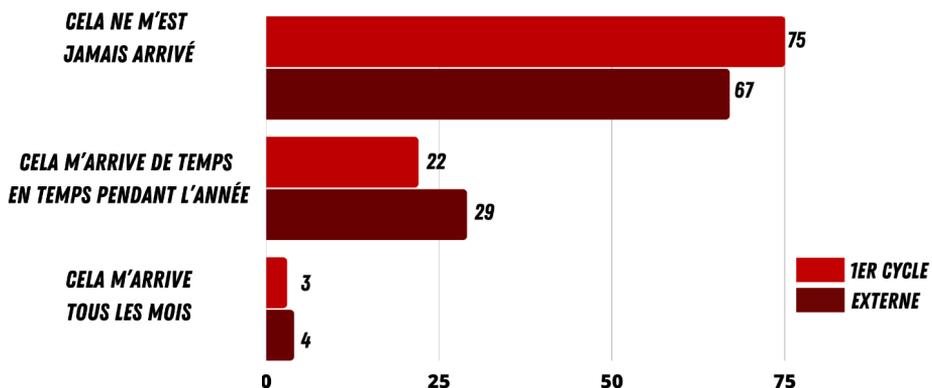


Habitez-vous chez vos parents par obligation financière ?



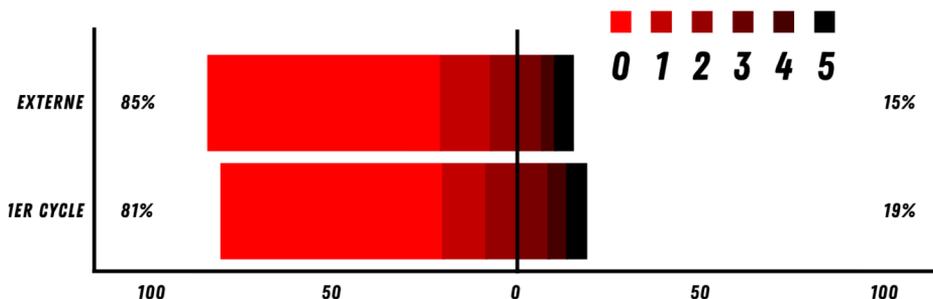
UN ACCÈS DIFFICILE AU LOGEMENT

Avez-vous déjà eu des difficultés financières pour payer votre loyer ?



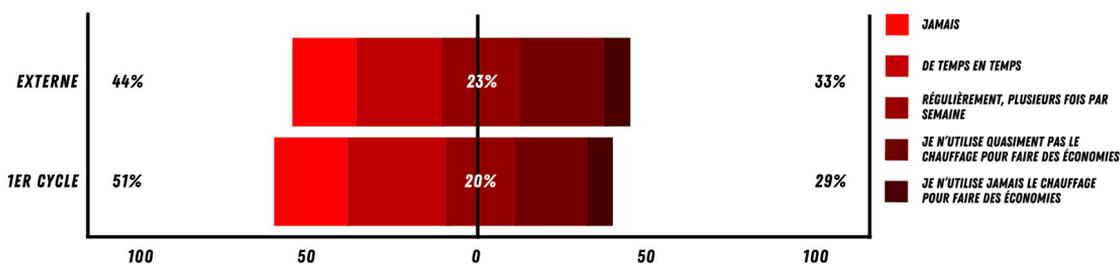
Avec une hausse de près de 10% par rapport à l'année dernière, le manque de logement abordable se fait ressentir, Vecteur d'accès à l'autonomie et à l'émancipation, le logement représente environ 50% des frais de vie des étudiants. C'est une problématique liée aux universités situées essentiellement dans des grandes villes où les loyers sont bien souvent exorbitants.

*Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec la proposition suivante ?
Mes ressources financières m'ont contraint à éloigner mon logement de mon lieu d'études. »*



UN ACCÈS DIFFICILE AU LOGEMENT

Vous arrive-t-il de ne pas chauffer votre logement convenablement (environ 19°C) afin de réaliser des économies ?



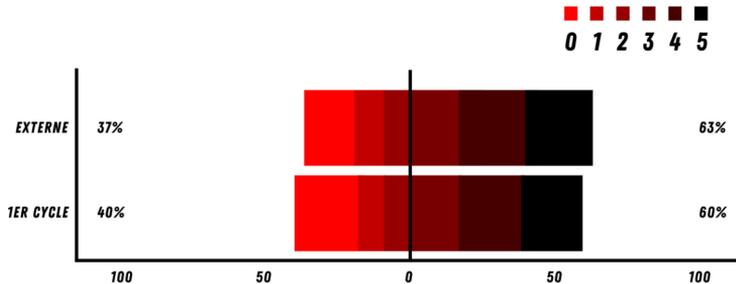
22% des étudiants vivent chez leurs parents et **74%** d'entre eux y sont contraints pour des raisons financières. Mais habiter chez ses parents n'est pas toujours possible, principalement lorsque les étudiants sont originaires de zones rurales éloignées des universités, **39%** d'entre eux sont contraints d'éloigner leurs logements de leur UFR faute de moyens financiers, contre 32,2% en 2019.

Au total, **29% des étudiants ont déjà eu des difficultés à payer leur loyer**, proportion augmentant de près de 10% par rapport à 2019. Cela concerne 25% des étudiants en 1er cycle et 32% des étudiants hospitaliers.

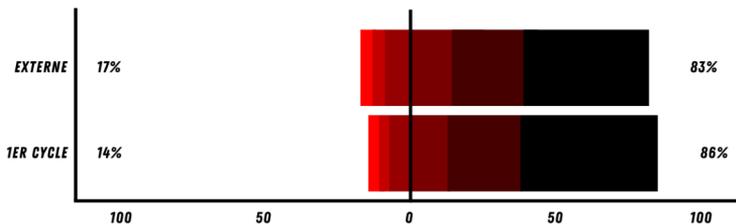
Encore une fois les chiffres explosent lorsque l'on regarde le nombre d'étudiants limitant leur consommation de gaz ou d'électricité en arrêtant de se chauffer. **80%** des étudiants ont ainsi déjà éteint leur chauffage pour faire des économies, chiffre en **augmentation de 30%** par rapport à l'enquête de 2019.

UNE ALIMENTATION DÉSÉQUILIBRÉE

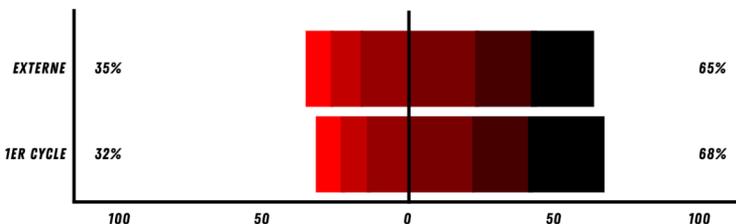
Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec la proposition suivante ?
« J'ai modifié mes habitudes alimentaires depuis que je suis étudiant pour des raisons financières. »



Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec la proposition suivante ?
« Mes ressources financières me permettent de manger à ma faim. »

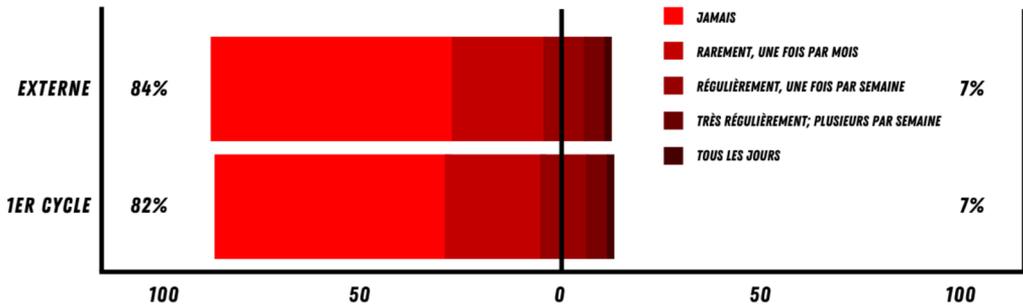


Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec la proposition suivante ?
« Mes ressources financières me permettent de manger équilibré. »



UNE ALIMENTATION DÉSÉQUILBRÉE

Avez-vous déjà sauté un repas pour des raisons financières ?



L'arrivée des étudiants au sein de l'enseignement supérieur est source de nombreux changements. Dans ce contexte, nous ne pouvons ignorer les modifications qui touchent à l'alimentation des étudiants et qui concernent **63%** des étudiants en médecine aujourd'hui. En effet, l'étudiant quitte le domicile familial et se retrouve à gérer son alimentation avec un budget restreint. Malheureusement, l'accessibilité à des points de restauration à coût abordable peut s'avérer compliquée et empêcher les étudiants de manger sainement et équilibré.

Les habitudes alimentaires varient tout au long des années d'études, et cela peut être expliqué par plusieurs facteurs, situation financière ou rythme de vie des étudiants, les empêchant de se nourrir sainement.

De ce fait, nous pouvons noter que **41 %** des étudiants sautent au moins un repas par mois pour des raisons financières ! Parmi eux, certains se voient contraints d'y procéder une fois par semaine (**10%**) voire plusieurs fois par semaine (**6,8%**).

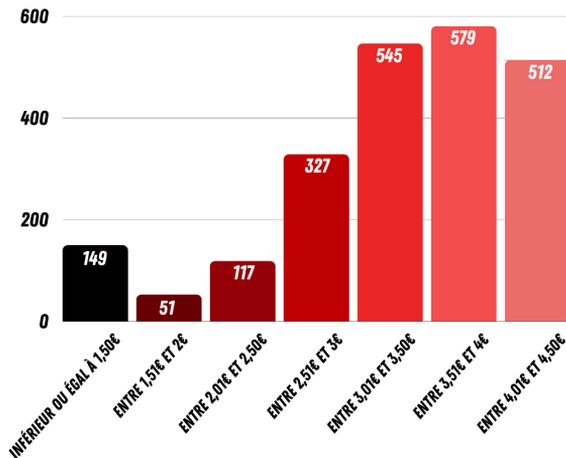
Plus d'1 étudiant sur 2 ne mange pas à sa faim (**55%**) contre 43,2 % en

UNE ALIMENTATION DÉSÉQUILBRÉE

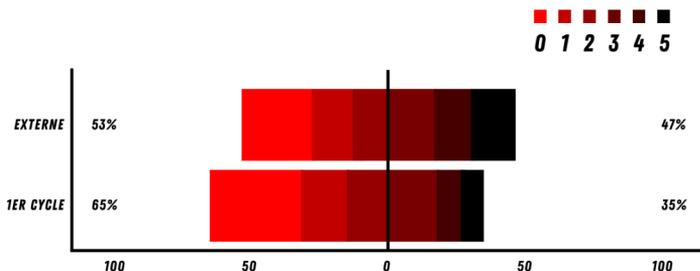
2019 ! Seuls **43%** déclarent avoir les ressources financières suffisantes pour manger équilibré, et **18,8 %** des répondants ne peuvent pas se le permettre pour des raisons financières.

L'hygiène alimentaire des étudiants en médecine est donc mauvaise. L'accès à une offre de restauration à moindre coût devrait donc permettre une amélioration de leur hygiène alimentaire ! Cette offre est habituellement présente sur les campus universitaires, mais doit également s'étendre aux terrains de stages.

Quel est le prix moyen d'un repas complet au CHU, équivalent au repas servi au RU ?



Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec la proposition suivante ? « Le prix du repas au CHU m'handicape financièrement. »



UNE ALIMENTATION DÉSÉQUILBRÉE

L'accès à la restauration sur les terrains de stage est essentiel. Les étudiants ont parfois accès au service de restauration du personnel du CHU ou à l'internat, mais **29,2 %** déclarent ne pas y avoir accès.

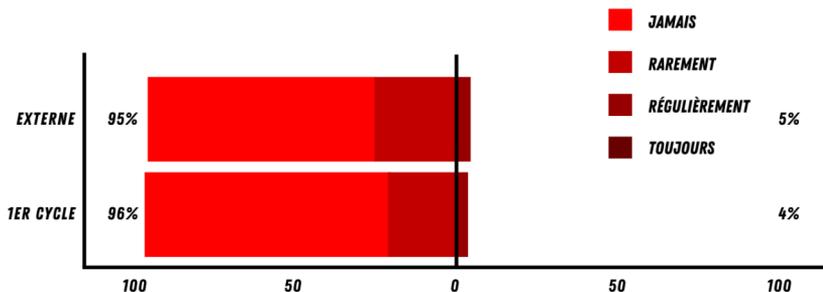
Un repas complet en restauration universitaire à tarif étudiant coûte **3,30 €** mais ces restaurants universitaires sont souvent éloignés des campus santé ou des CHU. Le prix d'un repas complet au CHU se chiffre au-dessus de 3,50€ pour **61,2 %** des étudiants, ce qui handicape financièrement **près de la moitié des étudiants (47%)**.

En tant qu'employé du CHU, l'étudiant hospitalier doit avoir accès de droit au service de restauration du CHU. Au vu de la faiblesse de ses revenus et surtout de son statut d'étudiant, il doit avoir accès à des tarifs adaptés, calqués sur le prix des restaurants universitaires. Ceci est possible notamment

par la mise en place de conventionnement entre les CROUS et les CHU.

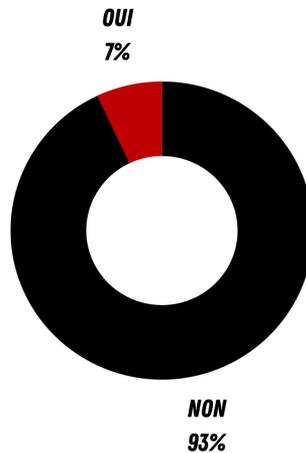
SANTÉ ET HYGIÈNE

Est-ce que vous renoncez à des produits d'hygiène primaires (savon, nécessaire de toilette....) pour des raisons financières ?

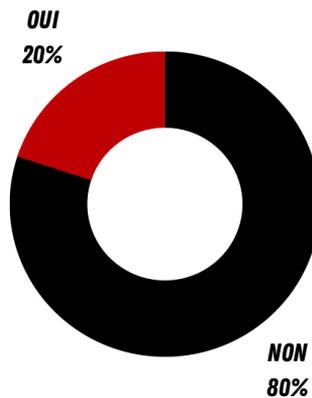


SANTÉ ET HYGIÈNE

Est-ce que vous renoncez à des protections menstruelles pour des raisons financières ? (n = 3948, 1532 personnes se sont déclarées non concernées)



Est-ce que vous utilisez vos protections menstruelles plus longtemps que recommandé pour raisons financières ?

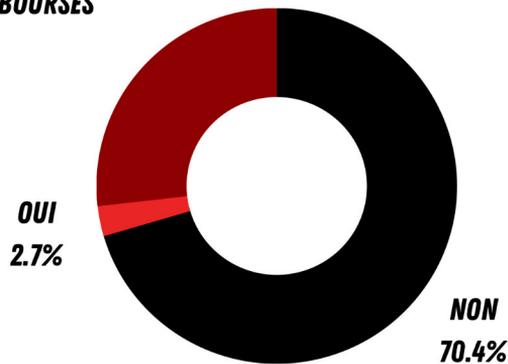


SANTÉ ET HYGIÈNE

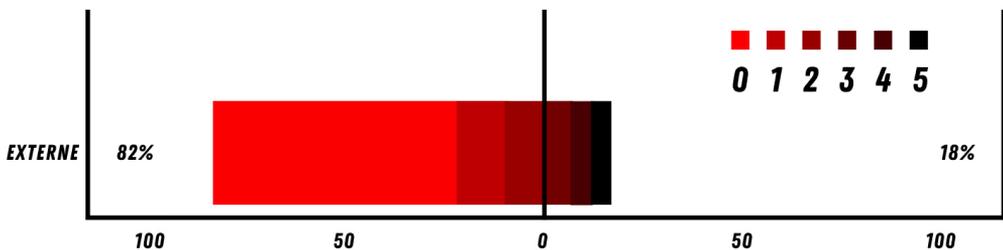
Est-ce que vous renoncez à des produits de contraception/moyens de protection pour des raisons financières ?

HABITUELLEMENT REMBOURSÉS

26.8%



Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec la proposition suivante ? « J'ai des difficultés à financer ma complémentaire santé. »



SANTÉ ET HYGIÈNE

Depuis 2019, on remarque une forte croissance de la précarité sanitaire, principalement marquée par la renonciation aux produits d'hygiène primaire : au moins une fois pour **27% des étudiants**.

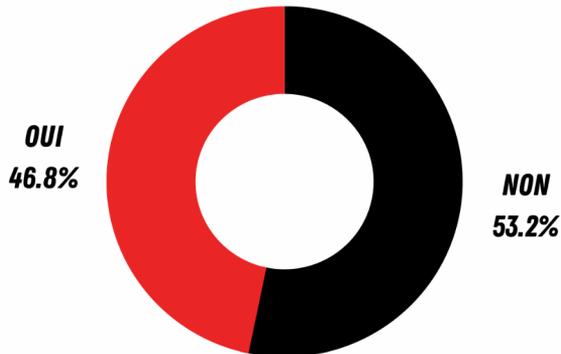
Dans ce contexte, nous pouvons isoler la précarité menstruelle qui fait partie intégrante de la vie étudiante. En effet, **7%** renoncent à l'achat de protection menstruelle et **20%** affirment utiliser ces protections plus longtemps que conseillé. De plus, l'accès à la contraception se dégrade et **2,8%** des étudiants se retrouvent contraints à la sacrifier afin de subvenir aux besoins qu'ils estiment plus prioritaires.

Dans ce contexte de précarité sanitaire généralisée, il est primordial que les étudiants hospitaliers puissent avoir **accès aux Services de Santé Étudiante (SSE)** au même titre que les autres étudiants de l'université. Cet accès est rendu complexe par l'éloignement géographique du CHU par rapport aux campus universitaires principaux dans lesquels sont présents ces SSE. De plus, les horaires d'ouverture de ces derniers ne sont pas adaptés aux emplois du temps de stage des étudiants hospitaliers. Ces derniers sont pourtant près de 18% à avoir des difficultés à payer leur complémentaire santé.

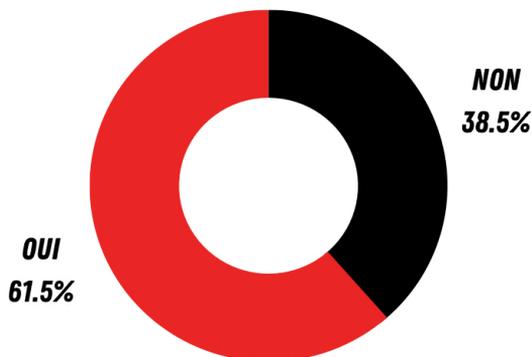
Répondre aux besoins de santé des étudiants hospitaliers passe aussi par la mise en place d'un accès gratuit à la médecine du travail pour tous ainsi que l'instauration d'une visite médicale obligatoire et gratuite à la charge organisationnelle du CHU.

UNE VIE ÉTUDIANTE ÉPANOUISSANTE ?

Avez-vous déjà renoncé à un engagement associatif, culturel ou sportif pour raisons financières ? (n = 4747, 723 personnes se sont déclarés non concernés)

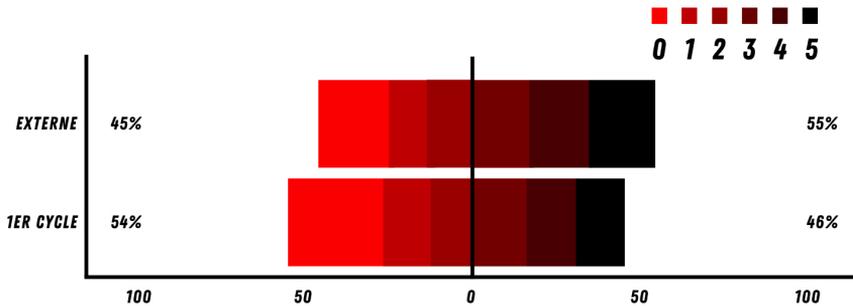


Votre UFR se trouve-t-elle à proximité immédiate des services du SUAPS (Service de sport) de votre université (moins de 15 min à pied ou en transport en commun) ?



UNE VIE ÉTUDIANTE ÉPANOUISSANTE ?

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec la proposition suivante ? « J'ai limité mon accès à des loisirs (culture ou sport) pour des raisons financières »



L'engagement des étudiants dans des activités en parallèle de leurs études est essentiel à leur épanouissement dans l'enseignement supérieur. Si un étudiant a la volonté de s'engager dans une activité, l'accessibilité à cette dernière doit être facilitée. Renoncer à un engagement pour des raisons financières participe au mal-être des étudiants, ce qui est dénoncé ici par **47 %** des étudiants.

Toutefois, **55 %** des étudiants ont dû restreindre leur accès à des loisirs (culture, sport...) pour des raisons financières. Et **62 %** des étudiants ont une UFR éloignée à plus de quinze minutes des services du Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives (SUAPS) et autres activités du campus qui pourraient pourtant leur permettre d'accéder à des loisirs, notamment sportifs, à bas coût !

L'accessibilité à des activités culturelles et sportives doit être facilitée par certains dispositifs, comme la CVEC. Depuis la rentrée 2018, l'ensemble des étudiants doivent s'acquitter de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), devant remplacer le Régime de Sécurité Sociale Étudiant. Les étudiants hospitaliers, déjà rattachés par leur statut d'étudiant-salarié au

UNE VIE ÉTUDIANTE ÉPANOUISSANTE ?

Régime Général de Sécurité Sociale, n'ont donc pas profité de la suppression de celui-ci et voient leur coût d'inscription à l'université augmenter chaque année.

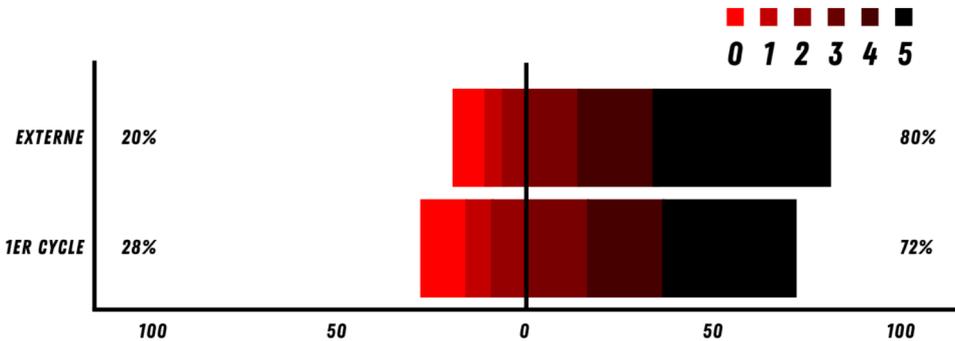
Pour cette rentrée 2023, la CVEC dépasse le montant symbolique des **100 €**, et a toujours pour objectif de financer les activités sportives, de loisirs, de médecine préventive ou autres ayant un lien avec la vie étudiante. De plus, ce montant s'est ajouté aux frais d'inscription à l'université accentuant ce contexte précaire pour de nombreux étudiants. Or, de par leur rythme d'étude en alternance et l'isolement de certaines facultés de médecine, ces étudiants ne sont que peu à bénéficier des actions de la CVEC.

Cette taxe, qui s'est donc ajoutée à l'inscription des étudiants, n'a pour l'instant que peu de retombées pour les étudiants en médecine. La CVEC doit permettre d'améliorer l'accueil des étudiants sur le campus et notamment le développement des initiatives bénéficiant aux étudiants hospitaliers en parallèle de leurs études.

Les étudiants hospitaliers sont aussi des agents publics, salariés de leur CHU de rattachement. Cependant, ils n'ont pas accès, contrairement aux autres agents de la fonction publique hospitalière, au service de gestion des actions sociales de l'hôpital, géré dans la majorité des cas par le Comité de Gestion des Oeuvres Sociales (CGOS) des établissements hospitaliers. Pourtant, ce service serait fortement utile aux étudiants hospitaliers dans un grand nombre de situations : accès aux loisirs, aux activités culturelles, avantages consommation, voyages etc.

UNE VIE ÉTUDIANTE ÉPANOUISSANTE ?

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec la proposition suivante ? « Ma situation financière limite mes mobilités nationales et/ou internationales »

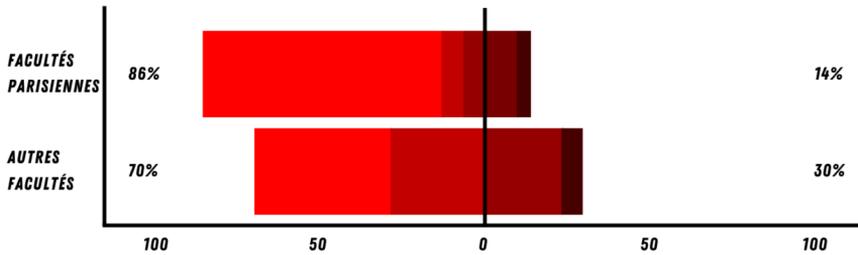


Une expérience de mobilité internationale au sein du cursus d'études de médecine est d'autant plus précieuse depuis la mise en place de la réforme du deuxième cycle et la prise en compte du parcours personnel de l'étudiant dans l'évaluation des étudiants. Cependant, la situation financière de nombreux étudiants limite les opportunités de mobilités internationales qui participent à la validation des points de parcours. En effet, 80% d'entre eux estiment que leurs moyens financiers ne leur permettent pas de bénéficier de ces opportunités.

Afin de garantir l'égalité des chances et d'accès à de telles expériences qui peuvent se révéler coûteuses, des aides aux mobilités internationales doivent être mises en place pour les étudiants en médecine en stage clinique et de recherche à l'étranger.

UNE VIE ÉTUDIANTE ÉPANOUISSANTE ?

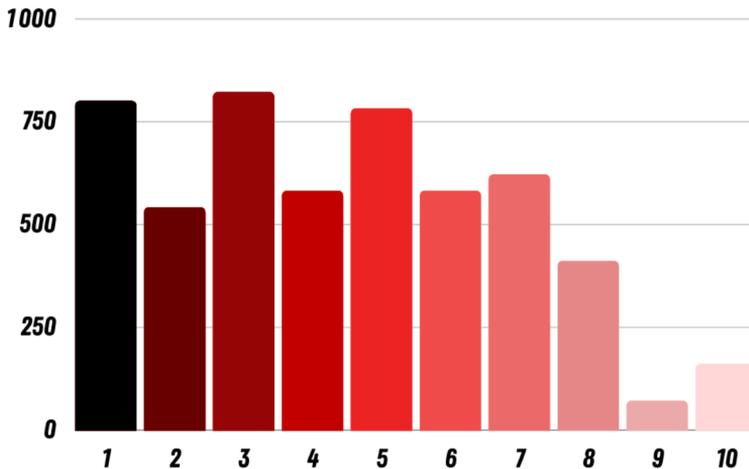
Renoncez-vous à voir vos proches pour des raisons financières ?



Enfin, l'épanouissement des étudiants passe aussi par le maintien des relations familiales et amicales. Aujourd'hui nous déplorons le fait que **51 %** d'entre eux renoncent à voir leur entourage par faute de moyens financiers contre 42,8 % déjà en 2019.

Recommandez-vous les études de médecine à un proche (note de 1 à 10)

Moyenne : 4,5/10



Pour conclure, **64,7% des étudiants en médecine ne recommandent pas leurs propres études**. Les raisons sont multiples : situation financière, conditions d'études, le déroulement des stages,.. Beaucoup d'étudiants entendent dire que les études de médecine se font par "vocation" et qu'ils doivent donc accepter ces conditions. Certes, les études de médecine se font par passion, mais rien ne justifie de tels sacrifices.

Les étudiants exigent des changements :

- ➔ Alignement de la rémunération,
- ➔ Respect et revalorisation de leur statut

La précarité statutaire et financière de l'étudiant en médecine, et plus particulièrement de l'étudiant hospitalier, doit cesser.

Et nous le répétons : plus que jamais, les étudiants ne doivent plus être ignorés !

Enquête écrite et réalisée par Maxence FAURE, VP Affaires Sociales 2022-2023 de l'ANEMF

Rapport écrit par Julie LE SAUX, VP Affaires Sociales 2023-2024 de l'ANEMF
affaires.sociales@anemf.org

RESSOURCES

[Enquête précarité 2019](#)

[Etat des lieu : étudiants hospitaliers 2019](#)

[Enquête santé mentale 2021 de l'ANEMF, l'ISNI, l'ISNAR-IMG](#)

[Charte HTES 2019, rédigée par l'ANEMF, l'ISNI, l'ISNAR-IMG](#)

[Indicateur du coût de la rentrée 2023 de l'ANEMF](#)

[Indicateur du coût de la rentrée 2023 de la FAGE](#)

[Enquête OVE sur les conditions de vie des étudiants 2020](#)

[Annexe IX de l'arrêté du 29 juin 2023 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé](#)

[Arrêté du 29 juin 2023 relatif à l'indemnisation de la permanence et de la continuité des soins des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques dans les établissements publics de santé et dans les établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, des étudiants de troisième cycle et des étudiants de deuxième cycle en médecine](#)

[CIRCULAIRE N° DGOS/R1/2022/277 du 23 décembre 2022 relative à la troisième campagne tarifaire et budgétaire 2022 des établissements de santé](#)

[Décret n° 2014-674 du 24 juin 2014 modifiant les dispositions du code de la santé publique relatives aux fonctions hospitalières des étudiants en médecine, en odontologie et en pharmacie](#)

[Arrêté du 17 juin 2013 relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine](#)

[Code de la Santé publique, R6153 Section 2 : Fonctions hospitalières des étudiants en médecine](#)

[Article 4.3 de l'instruction interministérielle du 9 décembre 2020 relative à l'accueil et l'organisation des stages des étudiants en deuxième cycle en médecine, en odontologie, en pharmacie et des étudiants en second cycle des études de maïeutique.](#)

[Décret n° 2023-812 du 21 août 2023 modifiant le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail](#)

[Arrêté du 11 mars 2014 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire de transport pour les étudiants hospitaliers en médecine, en odontologie et en pharmacie accomplissant un stage en dehors de leur centre hospitalier universitaire de rattachement pris en application du décret n° 2014-319 du 11 mars 2014](#)

[Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé](#)

- 1: <http://www.ove-national.education.fr/enquete/enquete-conditions-de-vie/>
- 2: [Annexe IX de l'arrêté du 29 juin 2023 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé](#)
- 3: [Arrêté du 29 juin 2023 relatif à l'indemnisation de la permanence et de la continuité des soins des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques dans les établissements publics de santé et dans les établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, des étudiants de troisième cycle et des étudiants de deuxième cycle en médecine](#)
- 4: [CIRCULAIRE N° DGOS/R1/2022/277 du 23 décembre 2022 relative à la troisième campagne tarifaire et budgétaire 2022 des établissements de santé](#)
- 5: [Code de la Santé publique, R6153 Section 2 : Fonctions hospitalières des étudiants en médecine](#)
- 6: [Décret n° 2014-674 du 24 juin 2014 modifiant les dispositions du code de la santé publique relatives aux fonctions hospitalières des étudiants en médecine, en odontologie et en pharmacie](#)
- 7: [Arrêté du 17 juin 2013 relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine](#)
- 8: [Code de la Santé publique, R6153 Section 2 : Fonctions hospitalières des étudiants en médecine](#)
- 9: [Article 4.3 de l'instruction interministérielle du 9 décembre 2020 relative à l'accueil et l'organisation des stages des étudiants en deuxième cycle en médecine, en odontologie, en pharmacie et des étudiants en second cycle des études de maïeutique.](#)
- 10: [Décret n° 2023-812 du 21 août 2023 modifiant le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail](#)
- 11: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047986718>
- 12: <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037051110>